



Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

L'écho des Mines — Janvier 2015

Mot de la mairesse

Bonjour à toutes et à tous,

Voilà déjà plus d'un an que je travaille avec le conseil en place. Nous formons une équipe unie partageant l'ensemble des compétences de chacun et nous avons un but commun: le bien-être de l'ensemble de la Municipalité.

Nous avons eu beaucoup de travail à accomplir mais aussi certains défis qui nous ont retardés dans la réalisation des projets prévus cette année. Ce n'est que partie remise.

Nous sommes à préparer le budget 2015; la poursuite des projets non réalisés et de nouveaux s'ajouteront pour l'année prochaine.

Nous avons toujours à cœur le développement de la Municipalité dans le respect de la réglementation en vigueur et dans un souci d'équité pour l'ensemble des citoyens.

Christine Caron

Chères citoyennes et chers citoyens,

Le temps des fêtes est déjà terminé.

Nous espérons que cette période a été remplie de moments de plaisir, de réjouissances et d'amour avec les vôtres et que vous avez aussi pu vous reposer.

Que l'année 2015 soit remplie de bonheur, de bien-être et surtout nous vous souhaitons de la santé afin d'être en mesure de profiter de toutes les petites joies de la vie.

Christine Caron, mairesse

COORDONNÉES ET
HORAIRE DU
BUREAU MUNICIPAL

Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

3338 rue principale

G0M 1K0

Tel: 418-774-3317

Fax: 418-774-3362

Courriel: municipalitestsi-monlesmines@sogetel.net

Site internet: www.stsimonlesmines.qc.ca

Quelques informations de votre conseil

Nous avons 40 km de chemins à entretenir durant la saison estivale et hivernale. Cela représente 20% de notre budget total de l'année. Cela n'inclut pas la réparation des infrastructures des routes.

Cueillette des ordures

La cueillette des ordures est recommencée aux deux(2) semaines pour la saison hivernale.

Le tout a commencé le 29 octobre 2014 et se terminera le 15 avril 2015. Par la suite, la cueillette se fera à toutes les semaines.

Demande particulière

C'est une belle preuve de civisme de ne pas jeter d'ordures sur un terrain, et ce, même si le dit terrain n'est pas occupé en permanence.

Système d'alarme

Ce message s'adresse particulièrement aux citoyens demeurant dans le secteur Cumberland. Il vous est conseillé de bien aviser la compagnie avec qui vous faites affaire que, malgré votre adresse postale et numéro de téléphone votre résidence (St-Georges), vous êtes bien situé dans la municipalité de St-Simon. Nous sommes desservis par le Service incendie de Beauceville.

Dépôt de sapins

Le dépôt pour les sapins de Noël sera situé dans la rue de l'œuvre des loisirs près du garage municipal et il sera possible d'y déposer vos sapins jusqu'au 12 janvier 2015.

Retour sur le forum des citoyens

Le 7 juin dernier se tenait une consultation publique pour échanger et mettre en place un nouveau plan de développement pour la municipalité. Cette rencontre se voulait la continuité de celle de 2008. Nous tenons tout d'abord à remercier les citoyens qui ont participé à cette journée.

Trois grands thèmes ont été abordés sous forme d'ateliers:

A-vision actuelle et future de votre municipalité: comment voyez-vous St-Simon dans 10 ans, ses forces et ses points à améliorer

B-qualité de vie de citoyens: activités et infrastructures

C- fierté d'appartenance, accueil des nouveaux arrivants et participation citoyenne

La phrase qui résume le mieux l'ensemble des commentaires et préoccupations partagés par les citoyens et qui guidera l'orientation des actions à poser est :

La municipalité de St-Simon-les-Mines désire assurer son développement futur dans un contexte de saine qualité de vie qui respecte le caractère paisible et accueillant des lieux mais également son cachet historique et patrimonial.

Un plan d'action est actuellement en élaboration et il vous sera partagé par le biais de notre site Internet.

Bilan financier de la Municipalité 2013-2014

Chère citoyennes, Chers citoyens,

Conformément à l’article 955 du code municipal, la mairesse doit faire rapport de la situation financière 2014 de la municipalité, au moins 4 semaines avant le budget 2015 ne soit déposé devant le conseil municipal.

États financiers 2013 :

Revenus réels : 611 414\$

Dépenses réelles : 588 038\$

Excédent : 23 376\$

Pour un surplus accumulé de 87 608\$ et une réserve financière de 126 237\$

Rapport du vérificateur 2013

Après analyse, la firme Blanchet Vachon et Associés a indiqué que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2013.

À leur avis, le taux global de taxation réel de la municipalité pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2013 est établi conformément aux dispositions législatives.

	2013	2012	2011
Taux global de taxation réel	0.8824/100\$	1.1082/100\$	1.0434/100\$

Évaluation foncière 2014

Le sommaire du rôle d’évaluation foncière pour l’exercice 2014 a été déposé au bureau municipal au mois de septembre 2013. Les valeurs imposables du rôle d’évaluation sont de 44 978 000\$ et les valeurs non-imposables sont de 1 759 200\$.

La municipalité a émis en cours d’année 4 permis pour la construction de nouvelles résidences

Rémunération des élus 2014

	Rémunération	Allocation de dépenses	Total 2014	Total 2013
Mairesse	3 358.96\$	1679.47\$	5 038.43\$	4 989.51\$
Conseiller(ère)	1 119.25\$	559.62\$	1 678.87\$	1 662.54\$

Situation financière 2014

Le Conseil municipal a adopté pour l’année 2014 un budget de l’ordre de 547 758\$ et il sera respecté dans son ensemble. Un surplus est à prévoir.

Dépenses de + de 25 000\$

Selon les nouvelles dispositions législatives, je dépose la liste des contrats comportant une dépense de + de 25 000\$.

MRC Beauce Sartigan	Quote part, fosses septiques et inspection générale	46 875.47\$
Ministre des finances	Sûreté du Québec	41 804.00\$
Ville de Beauceville	Service incendie	34 234.07\$

Dossiers 2014

Immobilisation Route Veilleux-Potvin (reporté en 2015)

Finaliser le dossier de la rue des Cèdres (fin au printemps 2015)

Dossier fosses septiques de l'édifice municipal et de l'œuvre des loisirs

Réparations du chalet de l'œuvre des loisirs par le programme fédéral « Initiative d'investissement local » (7 333\$ subvention, 4 000\$ Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière, 3 332 \$ Municipalité)

Dossier de la rue des Mélèzes (virée)

Subvention du député qui a été investi dans le creusage de fossés secteur Cumberland et l'amélioration de notre réserve d'eau, en cas d'incendie, chez monsieur Jacques Rodrigue

Orientations du budget 2015

Le contrat des ordures a été renouvelé pour une année avec indexation et ajustement au montant de 14 400\$.

Le contrat de chemins d'hiver a été renouvelé pour une année avec indexation de 3%.

Programme triennal d'immobilisations

2015 Route Veilleux-Potvin, panneaux de bienvenue aux entrées de la Municipalité

2016 Édifice municipal (rénovations)

2017 Route Cumberland

En terminant, je remercie les employés ainsi que les membres du conseil pour leur soutien et le travail qu'ils accomplissent.

Un plan d'action est actuellement en élaboration et il vous sera partagé par le biais de notre site Internet.

Budget 2015

Dépenses :		Revenus :	
Administration générale	110 560\$	Taxe foncière	342 561\$
Police	40 012\$	Réseau routier	98 387\$
Service incendie	35 000\$	Autres revenus	118 618\$
Voirie	100 050\$	(location de salle, loyers, ordures, boues de fosses)	
Enlèvement de la neige	65 976\$		
Centre communautaire	11 335\$		
Autres frais (éclairage public, boues de fosses septiques, cueillette des ordures, régie intermunicipale)	67 277\$		
Œuvre des loisirs, ruralité, ressource inter-municipale	29 686\$		
Frais bancaires et emprunt(camion)	24 514\$		
Immobilisation	75 156\$		
Total	559 566\$	Total	559 566\$

Taxe foncière	0,73\$/100\$ d'évaluation
Sûreté du Québec	0,09\$/100\$ d'évaluation
Boues de fosses septiques	75 \$
Ordures	170\$/maison
	150\$/cabane à sucre
	135\$/chalet

Mise au point

Marais Poulin et Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland (APMHC): distinction entre les deux

Dans la parution de notre journal municipal d'avril 2014 nous indiquions ,en lien avec la politique nationale de la ruralité, que les milieux humides de la Cumberland (Marais Poulin) avaient reçu 15 000\$ en subvention en 2012 .

Une mise au point est à faire de même qu'un partage d'information pour éviter toute ambiguïté.

Voici l'information reçue par résolution de l'Association concernée:

"Le marais Poulin n'a reçu aucune subvention du pacte rural ou de toute autre instance publique et n'appartient pas à l'Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland. Le budget de 15 000\$ du pacte rural a été accordé à l'Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland pour la création d'un sentier d'interprétation de la nature localisé sur le territoire de la "réserve naturelle de la Cumberland". Ce sentier sera accessible au public lorsque les travaux d'aménagement seront terminés. Le marais Poulin n'a aucun accès public"

Lors d'une rencontre demandée par des responsables de l'Association, qui a eu lieu en juin 2014 à la municipalité et réunissant divers instances, d'autres informations ont été partagées:

-il est important que la distinction soit faite entre le marais Poulin et l'Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland.

-le marais Poulin est et restera une propriété privée, sans accès au public

- pour ce qui est de l'Association, ses buts principaux sont: la CONSERVATION, la PROTECTION et la PRÉSERVATION. Il n'y a pas d'obligation de "mise en valeur" publique mais cette dernière a décidé d'en faire bénéficier la population par un accès structuré et encadré à la nature via un sentier de 1,8 km et ce, dans un but d'éducation et de sensibilisation.

De part les caractéristiques énumérées ci-haut ce sont pour ces raisons que le sentier ne sera pas accessible entre le 1 avril et le 24 juin de chaque année qui est la période de reproduction et de nidification des espèces que la réserve souhaite protéger.

Le détail des règlements à respecter se retrouve détaillé sur un panneau situé à l'entrée du site accessible par la rue des Mélèzes (que l'on rejoint par la route Cumberland et le Rang Chausse-Gros).

Nous espérons que ces informations sauront répondre à certaines interrogations.



Vaccination contre la grippe saisonnière au CSSS de Beauce Prenez rendez-vous !

Pour mieux répondre aux besoins de la population et éviter attente et congestion, les cliniques de vaccination pour la population du CSSSB se tiendront désormais sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, il faut se rendre à l'adresse internet **monvaccin.ca**. Déjà éprouvé, ce système est simple à utiliser. Il suffit de répondre à quelques questions puis de choisir la date et la plage horaire qui nous conviennent. La confirmation de rendez-vous peut ensuite être imprimée ou conservée sur son téléphone ou sa tablette numérique pour présentation au moment de la vaccination. **Il sera possible de prendre plusieurs rendez-vous simultanément, pour soi-même et ses proches.** Les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur pourront également téléphoner à leur CLSC pour fixer leur rendez-vous.

Les gens qui ont de la difficulté à remplir le formulaire de prise de rendez-vous peuvent consulter le document *Procédure pour remplir le formulaire de prise de rendez-vous* qui se retrouve sur le site Web du CSSSB (www.csssbeauce.qc.ca).

Merci d'accepter le vaccin contre la grippe saisonnière.

L A V O I X D E N O S C O M I T É S

Féerie de Noël

Cette activité fêtait cette année son 10^e anniversaire et s'est déroulée les 19-20-21 décembre à guichet fermé. Bravo à tous les bénévoles impliqués!

Activités de loisirs

La programmation d'activités d'hiver sortira au mois de janvier prochain, vous pourrez vous inscrire en remplissant le coupon d'inscription et en l'envoyant à la municipalité. Nous sommes toujours à la recherche de personnes intéressées de s'impliquer dans différente activité et ayant des nouvelles idées. Vous pouvez communiquer avec Dominic Veilleux au 418-957-9634 en tout temps.



Réservation de salles

Il est demandé à tout citoyen ou groupe de ne pas oublier de faire la réservation de leur salle auprès de la municipalité en prévision de leurs activités. Il s'agit de prévoir les réservations pour le jour de l'activité mais aussi de préciser s'il y a un besoin d'avoir accès la salle avant une activité pour la préparation.

C'est un heureux problème que de voir plusieurs activités se réaliser en même temps dans la municipalité et l'objectif est de s'assurer de favoriser tous ceux qui désirent le faire. Merci à toutes les personnes qui donnent de leur temps afin de faire vivre et grandir notre milieu, c'est très apprécié !